



30012003

Envoyé en préfecture le 04/02/2020

Reçu en préfecture le 04/02/2020

Affiché le

28/01/2020 SLO

ID : 033-213303217-20200130-3001202003-DE

2019

COMMUNE DE PEUJARD
BUDGET COMMUNAL M14EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres exprimés : 16
VOTES :
Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	179 249,24
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	314 765,12
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	494 014,36
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	185 588,23
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-1 780,40
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	494 014,36
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	200 000,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	294 014,36
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire Christian MABILLE, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 30/01/2020 et de la publication le 31/01/2020

A Peujard, le 30/01/2020



04